

## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0126

Dossier OEC/CTC N°: 13061

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>Les Charpentiers de la Corse S.N.</b>		
Adresse	Lieu-dit Volte - 20 218 PIEDIGRIGGIO		
CODE NAF	203 Z		
SIRET	39 369 150 600 017		
Responsable Légal	BRUNEAU Ludovic		
<b>Opération</b>	Etude de conception énergétique optimisée pour un projet de "logements collectifs bois démonstrateurs"		
<b>Lieu de réalisation</b>	PONTE LECCIA		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	déc-13		
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)		
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non		
<b>Instructeurs :</b>			
ADEME :	LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MONTI Cyrille
<b>Gestionnaires :</b>			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christine	OEC/CTC :	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	17/06/2013	Date de la demande	10/07/2013
Date de réception	16/07/2013	Date de réception de la demande	
Date d'accusé de réception	19/07/2013	Date AR du dossier complet	

<b>Date du Comité de Gestion</b>	25/11/2013
----------------------------------	------------

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

<b>CADRE DE L'OPERATION</b>	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

<b>MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS</b>	
<b>ADEME</b>	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 2 du PRODEME. Par ailleurs, ce projet répond à l'AAP Bâtiments Démonstrateurs et participe au développement du bois construction.
<b>CTC / OEC</b>	Avis favorable. Conforme aux objectifs du PRODEME et à l'AAP Bâtiments Démonstrateurs.

## ANNEXE TECHNIQUE

<b>Contexte :</b>	Dans le cadre de l'Appel à Projets Bâtiments Démonstrateurs lancé par la CTC et l'ADEME, la SARL "Les charpentiers de la Corse S.N." a candidaté avec un projet de "logements collectifs bois démonstrateurs" (type R+1, comprenant 4 logements pour une surface de 200m <sup>2</sup> ). Ce projet répondant aux besoins en logements sur la micro région, intègre également une démarche de qualité environnementale et a pour but de promouvoir le bois construction et les matériaux naturels. La première étape consiste à réaliser une étude de conception énergétique optimisée dans l'optique d'obtenir une labellisation BEPOS Effinergie du projet.
<b>Lieu de réalisation :</b>	PONTE LECCIA
<b>Description technique de l'opération :</b>	L'étude de conception énergétique optimisée comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les calculs thermiques réglementaires (Calcul du Bbio, Calcul du Cep),</li><li>- L'étude de simulation thermique dynamique (optimisation du bâtiment et des besoins, analyse et amélioration du confort d'été),</li><li>- L'étude des critères liés à l'Appel à projets (calculs d'énergie grise, volume de bois, démarche QECB).</li></ul>
<b>Contenu du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une étude thermique réglementaire et un récapitulatif des solutions, attestant du niveau de performance énergétique retenu,</li><li>- Une étude et une analyse de la simulation thermique dynamique,</li><li>- Un chiffrage de la solution de référence, et de la solution pressentie (détermination des surcoûts liés à l'obtention du niveau énergétique),</li><li>- Un chiffrage des gains environnementaux (CO<sub>2</sub>, TEP évités) et économiques (coûts de maintenance, combustible),</li><li>- Un rapport en réponse à l'Appel à projets et prise en compte des critères demandés (calculs énergie grise, volume de bois, note QECB...).</li></ul> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

## ANNEXE FINANCIERE

### ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°1328C0126

Dossier PRODEME N°13061

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2013 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

#### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
<b>Missions</b>		
Etude énergétique réglementaire RT 2012	1 200,00	0,00
Etude de simulation thermique dynamique (STD) et prise en compte des spécificités de l'AAP	3 600,00	3 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00</b>	<b>3 600,00</b>

#### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire récupère la TVA.

##### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Cette opération relève du secteur concurrentiel. Le coût admissible pour le calcul de l'aide correspond au coût de l'étude plafonné à 100 000€

Coût des dépenses éligibles de l'étude	3 600,00 €
<b>► Total</b>	<b>3 600,00 €</b>

##### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (en €)
Etude STD et prise en compte de l'AAP	3 600,00	70%	2 520,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 600,00</b>	<b>70%</b>	<b>2 520,00</b>

##### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide ADEME (en €)
Etude de conception énergétique optimisée	4 500,00	3 600,00	3 600,00	<b>2 520,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>2 520,00</b>

#### 3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

ADEME	2 520,00 €	56,0%
Bénéficiaire	1 980,00 €	44,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>100,0%</b>